

Nature et répartition des essences dans les haies

du refuge des Ponceaux à Barenton (50)

Après une première expérience de comptage sur le refuge du Boquet à Pont-Farcy(14) en mai 2014, la méthode a été reproduite à Barenton le 19 juin 2015. Sans donner plus d'importance qu'il n'en faut à la comparaison, le rapprochement des résultats est une bonne illustration de la diversité des haies du bocage normand.

L'objectif est de dresser un inventaire semi-quantitatif des plantes ligneuses des haies (arbres, arbustes, arbrisseaux et lianes). En découpant - artificiellement - par tronçons le linéaire, la comparaison des listes peut permettre d'émettre des hypothèses sur les conditions d'implantation des différentes essences.

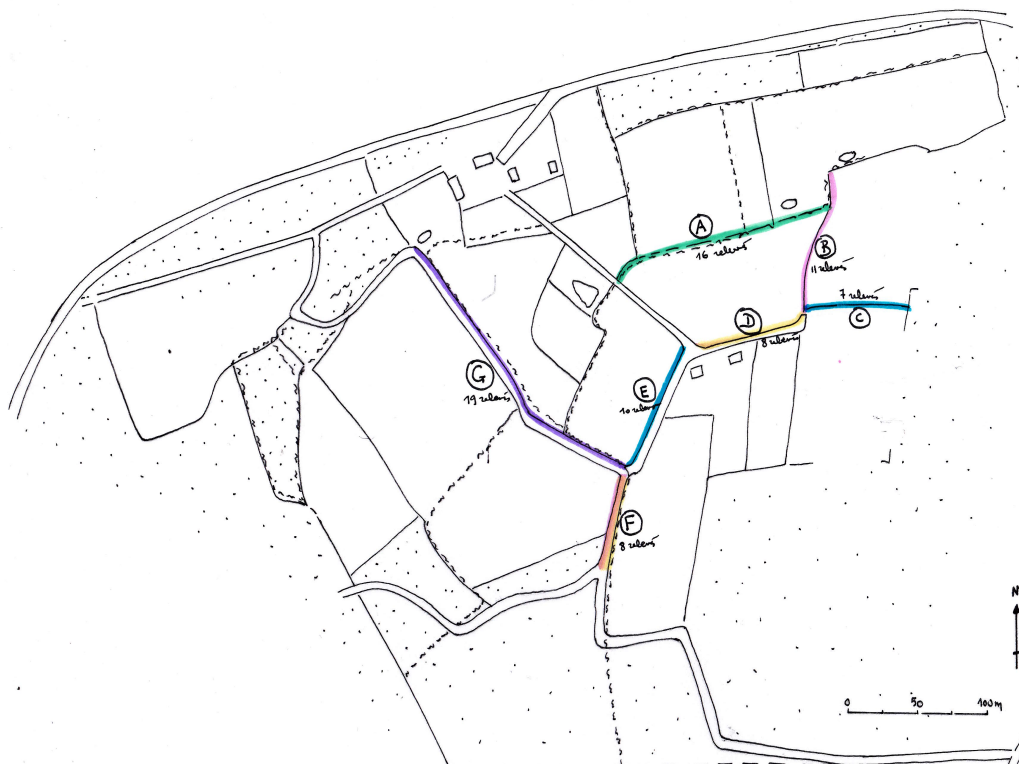
Méthode d'échantillonnage

Un échantillon de 800 mètres de haies du refuge (sur les 2 900 m au total) est découpé en tronçons de 10 mètres à l'aide d'une ficelle reportée autant de fois que nécessaire, soit 80 relevés.

Chaque essence rencontrée une fois par tronçon est notée présente une fois quelque soit le nombre d'individus présents. Le nom commun est utilisé chaque fois qu'il suffit à nommer l'espèce (précision : l'aubépine monogyne est seule présente). Michel a complété pour 2 essences non repérées (fragon et bourdaine).

Les arbres sont reconnus comme tels s'ils dépassent la strate des noisetiers bien développés, repères de la strate arbustive. Cette définition non conventionnelle aboutit à classer comme « arbres » des essences d'arbustes dont certains individus âgés atteignent des hauteurs remarquables qui restent à mesurer avec précision (par exemple certains saules âgés)

Localisation des tronçons de haies échantillonnées



Liste des essences

BARENTON	total/80	%	PONT-FARCY	total/90	%
ronce sp	69	86	noisetier	84	93
chèvrefeuille	44	55	prunellier	61	67
chêne sessile	40	50	aubépine	59	65
ajonc	40	50	ronce sp	52	57
saule cendré	39	48	lierre	36	40
lierre	27	33	frêne	33	36
chêne pédonculé	24	30	orme	29	32
merisier	24	30	houx	27	30
aubépine	19	23	chêne pédonculé	14	15
néflier	18	22	cornouiller	13	14
genêts	14	17	fusain	11	12
houx	12	15	sureau	9	10
églantier	11	13	tamier	9	10
noisetier	11	13	néflier	7	7
frêne	7	8	églantier	4	4
prunellier	7	8	saule cendré	4	4
sureau	7	8	buis	2	2
morelle douce amère	6	7	genêts	2	2
callune	6	7	hêtre	2	2
tremble	5	6	merisier	2	2
chêne rouge d'Amérique	4	5	ajonc	1	1
prunier	4	5	bourdaine	1	1
bouleau pubescent	3	3	charme	1	1
myrtille	3	3	érable champêtre	1	1
pommier	2	2	érable plane	1	1
robinier	2	2	saule marsault	1	1
saule marsault	2	2	saule osier	1	1
tamier	2	2			
bruyère cendrée	2	2			
alisier	1	1			
sorbier	1	1			
bourdaine	1	1			
fragon	1	1			
hêtre	1	1			
châtaignier	1	1			
pins sylvestre	1	1			
viorne obier	1	1			

Trente-sept espèces sont notées au moins une fois, résultat qui gomme largement l'impression de répétition de quelques essences dominantes au cours des relevés. La comparaison avec la liste dressée à Pont-Farcy donne une bonne indication de la richesse des haies des Ponceaux : au Boquet (pour 3 ha il est vrai, mais c'est le linéaire qui est le facteur de comparaison : 90 relevés pour 80 aux Ponceaux), 27 essences sont reconnues, ce qui est déjà un bon niveau de diversité floristique.

Comparaison des deux listes

Au premier coup d'œil, des différences importantes apparaissent entre les haies des deux sites. Sur les dix premières essences, seules quatre sont communes aux deux refuges : ronce, lierre, aubépine et chêne pédonculé et encore faut-il souligner les écarts importants de l'occurrence de ces espèces. Le chêne pédonculé est 2 fois moins fréquent au Boquet qu'aux Ponceaux, inversement l'aubépine est presque 3 fois plus fréquente au Boquet. Le noisetier arrivant en tête au Boquet (présent dans 93 % des tronçons) n'apparaît qu'au 14^e rang aux Ponceaux (13 %). Une différence importante concerne le groupe des épineux, différence qui pourrait s'expliquer ainsi : les haies des Ponceaux sont pour l'essentiel plantées sur talus, infrastructure qui n'existe pas au Boquet. On peut imaginer dans ce cas que les haies épineuses avaient un rôle plus marqué de clôture : prunellier, aubépine et houx sont plus fréquents au Boquet (67, 65 et 30 % au Boquet contre 23, 15 et 8 % aux Ponceaux).

Une autre différence majeure est facilement explicable : le frêne passe de 36 % au Boquet à seulement 8 % aux Ponceaux. Le fait que les propriétaires de la ferme de Pont-Farcy soient Britanniques n'est pas étranger à cette prédominance d'une essence qui est particulièrement à l'honneur en Grande-Bretagne : les émondes de l'orme et du frêne brûlent en faisant un « feu digne d'une reine » écrit Ellis en 1742 ! Installés à partir de 2001 à Pont-Farcy, Sarah et Christopher Long ont dû reboiser les haies de leur propriété, l'ancien occupant ayant systématiquement abattu tous les arbres de la ferme avant son départ. Le frêne a alors été la première essence replantée.

Les autres nuances de peuplement sont évidentes à travers les absences sur un site ou l'autre : le chèvrefeuille, le chêne sessile, le tremble, la callune, etc manquent au Boquet ; inversement, le cornouiller, le fusain, l'érable champêtre, le buis n'ont pas été notés aux Ponceaux. Ces remarques ne sont valables que dans la limite des tronçons étudiés, les essences citées pouvant exister sur d'autres haies non échantillonnées.

Mise en évidence de la « personnalité » des haies étudiées

Les inventaires ont été réalisés par sections de haies découpées en fonction du parcellaire. Les données ont été strictement séparées entre haies successives (repérées de A à G sur la carte plus haut).

Pour chaque haie, on dresse la liste des essences et on calcule leur poids relatif exprimé en % par rapport au nombre de relevés. Dans le tableau récapitulatif qui suit, sont portés en rose le % maximum pour l'essence et en jaune soit l'absence soit le % minimum pour l'ensemble des relevés.

La haie A

C'est la section la plus originale : sans talus, c'est en fait un alignement croissant sur le parcours d'un fossé creusé au bas du pré le plus humide portant la tourbière et la mare. Il est probable que les ligneux se sont installés spontanément vu la prédominance du saule cendré : l'essence est présente sur les 16 relevés ! Le frêne, le sureau, le saule marsault, la viorne obier (seules stations notées pour ces deux dernières espèces) apparaissent aussi ici avec leur occurrence maximale. Tous ont en commun leur goût pour les bois frais, les bords des eaux. Vu le développement des arbres (2 frênes sur les 6 relevés sont considérés comme « arbres »), le creusement du fossé peut être considéré comme récent, datant du remembrement (1976). Sur les 7 sections, c'est celle qui porte le plus faible nombre d'essences par relevé (0,93), donnée qui illustre bien la jeunesse du milieu selon la théorie assurant que de nouvelles essences s'ajoutent spontanément au fur et à mesure que la haie vieillit. Cinquante frênes ont été plantés sur l'ensemble de la ferme il y a 30 ans, mais l'espèce est ici spontanée vu la taille de jeunes sujets.

La haie B

Plantée sur un haut talus très nettement pierreux vu les rochers qui affleurent au sol, cette section est particulière à plus d'un titre. C'est d'abord la haie des ajoncs, présents et bien développés sur les 11 relevés. Le chèvrefeuille est là aussi dominant plus qu'ailleurs (90 % des relevés) de même que le lierre (72 %). Ces lianes sont associées au chêne sessile noté ici avec son occurrence la plus élevée (81 %). Toutes ces données donnent une ambiance « forestière » à cette haie où nous repérons aussi le seul hêtre de la journée ! Les nuances écologiques entre les deux chênes présents sont subtiles. Dans le Sud-Manche, le sessile est plutôt noté dans les bois et forêts alors que le chêne pédonculé pousse sur les haies et talus bocagers. La flore forestière française (1989) donne le chêne sessile sur sols « plus ou moins caillouteux » contrairement au pédonculé sur « sols profonds bien alimentés en eau ». Ce dernier n'atteint ici effectivement qu'un score modeste (36 %) comparé à celui du sessile.

	total	%	A	B	C	D	E	F	G
ronce	69	86	100	100	42	100	80	100	79
chèvrefeuille	44	55	56	90	14	25	70	50	31
chêne sessile	40	50	6	81	42	25	50	75	73
ajonc	40	50		100		50	30	50	94
saule cendré	39	48	100	45		50	60	12	36
lierre	27	33	18	72		25	30	62	21
chêne pédonculé	24	30	18	36	42	25	30	75	15
merisier	24	30		9	14	50	70	62	31
aubépine	19	23	12		85	62	30	37	
néflier	18	22			42	12	60	37	26
genêts	14	17			14	37	30	12	31
houx	12	15	12	18	28	12		25	15
égantier	11	13	6	9	42	12	20	25	5
noisetier	11	13			57		70		
frêne	7	8	37						5
prunellier	7	8	6		42	25			5
sureau	7	8	12	9					
morelle douce amère	6	7				12	10		21
callune	6	7							31
tremble	5	6		18					10
chêne rouge d'Amérique	4	5			57				
prunier	4	5				37	10		
bouleau pubescent	3	3	6						10
myrtille	3	3							15
pommier	2	2					10	12	
robinier	2	2					20		
saule marsault	2	2	12						
tamier	2	2					10		5
bruyère cendrée	2	2							15
alisier	1	1					10		
sorbier	1	1							5
hêtre	1	1		9					
châtaignier	1	1							5
fragon	1	1			1				
bourdaine	1	1					1		
pin sylvestre	1	1							5
viorne obier	1	1	6						
Nombre d'essences			15	13	14	16	20	14	24
Nombre de scores maxi			5	6	6	2	7	2	8
Nombre moyen par relevé			0,93	1,18	2	2	2	1,75	1,26

La haie C

Détail remarquable, c'est la haie la plus pauvre en ronciers, résultat du broutage partiel par les chèvres. Inversement, c'est là que certains arbustes atteignent leur plus haut score : aubépine, houx, prunellier, égantier. On peut émettre l'hypothèse que sur les autres haies, le développement des ronces occupant tout l'espace au sol est un frein à l'implantation des

essences secondaires. C'est la seule station du fragon petit houx, signalée par Michel car le pied a échappé à notre inventaire. Le chêne rouge d'Amérique a été planté sur cette section il y a une vingtaine d'années à la demande du propriétaire.

La haie D

Paradoxalement peu d'originalité pour cette haie dense ; c'est quand même là que le prunier et le genêts atteignent leur score le plus élevé. Michel précise que c'est lui qui a planté des rejets de pruniers. Cette section apporte 16 essences différentes pour un nombre relativement faible de relevés : en moyenne, c'est une des 3 sections qui présentent le plus d'essences par relevé (2). Peut-être pas originale mais riche !

La haie E

Comme la précédente, cette haie est riche d'une belle diversité d'essences : 20 différentes pour 10 relevés, soit 2 essences par relevé, ce qui la place au premier rang comme les deux précédentes. Quelques essences sont ici marquantes : le merisier et le noisetier présents dans 70 % des relevés, le néflier, la bourdaine ; le robinier faux acacia est noté sur 2 relevés, et nulle part ailleurs.

La haie F

Cette section n'a été inventoriée que d'un côté, ce qui a pu diminuer la qualité du relevé, mais l'ensemble reste pauvre en espèce par comparaison avec d'autres haies. Par contre, l'originalité vient de la prépondérance du chêne pédonculé atteignant ici son maximum avec une présence dans 75 % des relevés, loin devant les autres sections. À supposer que l'implantation de cette essence soit au moins en partie spontanée, la quantité d'eau disponible dans le sol serait le facteur explicatif de cette présence. Autre essence particulière à cette section, le « pommier », détermination botanique imprécise qui ne permet pas de dire si l'individu est sauvage ou non même si la situation en haie plaide pour une dissémination naturelle.

La haie G

Vingt-quatre essences pour 19 relevés, c'est la plus longue section et la plus riche en essences, mais finalement pas la plus riche en moyenne par relevé (1,26). Par contre, 8 essences atteignent à leur score maximum, en réalité souvent représentées à l'unité ! Le seul pin sylvestre, le seul châtaignier, le seul sorbier sont notés sur cette section. L'ambiance de lande forestière est remarquable, illustrée par la présence de la callune, de la bruyère cendrée et de la myrtille. Le fossé apporte une autre ambiance plus humide qui plaît à la morelle douce-amère et au bouleau pubescent. Cette dualité talus sec/fossé humide est valable pour beaucoup de sections ; elle serait certainement encore plus évidente en analysant la flore herbacée.

Essai de synthèse

La ferme des Ponceaux jouxte un massif forestier. Même si les défricheurs se sont arrêtés à la lisière actuelle, il est évident que les contraintes de sol et de climat sont assez proches pour que des essences forestières soient encore adaptées aux haies. On trouve donc le chêne sessile, la callune, la myrtille, la bruyère sur des talus bocagers. Ces contraintes sont assez marquées pour que le chêne pédonculé n'occupe qu'une part mineure, « plus bas », sur les sections échantillonnées.

Mais il est certain que le rôle de l'homme est aussi majeur dans l'historique du boisement. Que le hêtre ne soit représenté que par un seul individu (alors que l'essence est bien présente dans le massif forestier aux abords des parcelles) ne peut probablement s'expliquer que par la volonté d'éradiquer les hêtres spontanés. On retrouve cette pratique dans les bois du Sud-Manche, aussi bien dans les massifs de châtaigniers du Mortainais que par exemple dans la chênaie du bois d'Ardennes à Ducey. Les hêtres sont souvent consignés sur les talus comme marqueurs des

limites de propriétés dans la mosaïque des bois de la crête d'Avranches à Mortain. Par contre, le raisonnement ne vaut certainement pas pour le châtaignier (lui aussi noté une seule fois), les facteurs climatiques pouvant le freiner dans son expansion. Ainsi, entre Juvigny-le-Tertre et Mortain, une petite différence d'altitude provoque progressivement le remplacement du châtaignier par le hêtre, essence dominante au delà de Saint-Barthélémy. Ces deux « théories » concernant le hêtre et le châtaignier, peut-être valables ailleurs, sont ici battues en brèche par l'explication plus simple apportée par Michel : les propriétés du sous-sol commandent l'implantation des arbres, le hêtre est présent sur la ferme en dessus du niveau des sources car le sol est moins gorgé d'eau. L'explication vaut pour le châtaignier.

L'impact majeur de la gestion, c'est le mode d'entretien de la haie. Michel et Annie rapportent que lorsqu'ils se sont installés aux Ponceaux, seuls les arbres occupaient les talus, toute autre végétation étant fauchée lors de la coupe d'entretien. Il est évident que dans ces conditions, les arbustes d'accompagnement ne peuvent se développer, seules quelques essences étant conservées. C'est probablement là que pourrait se situer la sélection du chêne au détriment du hêtre – si sélection il y a eu, voir remarque de Michel ci-dessus - . Les deux essences ne sont pas équivalentes en termes de services, le chêne ayant des usages plus étendus (bois d'œuvre) que le hêtre essentiellement bois de feu. À propos des produits issus du fauchage d'entretien des talus, il faut rappeler que tout déchet végétal est précieux pour la ferme jusqu'au milieu du siècle dernier : « faire de la litière » est une occupation récurrente dans les agendas de la ferme du Mortainais, tout est bon pour augmenter le volume de fumier disponible. Les paysans savent que la richesse de leur sol dépend de la quantité de matière organique qu'on lui restitue. On fauche les talus, les clairières des taillis, on récupère les déchets du vannage (mais pas pour le fumier destiné aux cultures sinon on contamine le sol !), les fougères, les feuilles mortes sous les haies, le reliquat du marc pressé non consommé par le bétail... Michel justifie aussi ce fauchage systématique des talus entre les arbres de cette façon : « Pour les talus fauchés il y a 50 ans, il faut aussi tenir compte des fermiers qui estimaient ne pas avoir à "supporter" les arbustes : seuls les arbres appartenaient au propriétaire. Mais ce devait être une pratique assez récente au vu de la richesse des repousses. »

L'autre versant de l'entretien, actuel, est à l'opposé plus extensif : la prédominance des ronces est une autre approche, économe en travail. Il est probable que le roncier entre en compétition avec d'autres essences privées de lumière mais il ne peut pas complètement empêcher l'installation de nouvelles espèces. Si l'inventaire est réalisé à nouveau dans 20 ans, la richesse (nombre d'essences) par section aura probablement augmenté.

Les arbres

Au cours de l'inventaire, outre les essences, la taille des individus a été prise en compte, déterminant le statut « d'arbre »... approximativement ! Au total, 67 individus de 10 essences sont comptés. Rapportés aux 800 m de l'échantillon, ces arbres seraient en moyenne espacés de 12 m, ce qui est l'indice d'un bon taux de boisement. Officiellement, la haie idéale comporte un arbre tous les dix mètres. D'une part ici, la section de saulaie est un peu jeune pour participer à la démonstration (si on exclut les 160 m de la haie A, la distance moyenne entre les arbres est inférieure à 10 m) ; d'autre part, cette règle d'un arbre tous les 10 m ne tient pas compte des nombreux jeunes arbres en croissance aptes au renouvellement après prélèvement éventuel des sujets matures. Au total, 105 sujets appartiennent à des essences classées « arbres » en botanique. Globalement, les haies sont ici bien arborées, le calcul confirme l'évidence au coup d'œil.

Un seul sujet a été repéré et noté « arbre têtard » au cours de l'inventaire. Un second, mort, nous a échappé, cité par Michel. Quelques autres existent sur la ferme mais au total, ce mode d'exploitation des arbres reste rare ici. Cette particularité n'est pas à généraliser à la commune de Barenton, le nombre de têtards sur d'autres secteurs étant au contraire important (avant le remembrement en tout cas, épisode tragique au cours duquel de nombreux troncs furent même

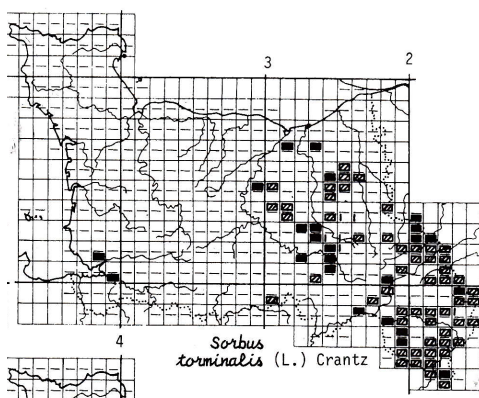
entièrement enterrés – « cavés » - au bulldozer...). D'après Michel, les chênes des haies sont vieux (les derniers abattus atteignaient 250 ans) et à bout de course vu le sol difficile sur lequel ils poussent, ce qui pourrait aussi expliquer que les sujets taillés en têtards soient morts ou mourants pour les quelques uns qui existent encore.

Un cas particulier : l'alisier torminal



Photo Flavien Renauld

Un individu est repéré sur la haie E. Cette rare essence n'est pas notée sur cette carte en 1993 lorsque Provost publie son atlas. Seules deux cartes à l'ouest paraissent très isolées pour cette plante visiblement plus orientale dans sa répartition normande.



Répartition de l'alisier d'après l'atlas de Provost (1993)

Une approche historique du boisement proposée par Michel

La maison des Ponceaux n'est pas présente sur la carte de Cassini. D'après Restoux, un érudit local qui a écrit un bouquin sur l'histoire de la commune, elle daterait de 1750. Un petit noble, rejeton pas riche de la famille de Verdun, l'habitait avant la révolution. La maison est devenue Bien national à la révolution, puis a été rachetée par des bourgeois.

Le petit Village, lieu-dit formé actuellement de deux maisons en avant des Ponceaux, qui figure lui sur la carte de Cassini, est plus ancien.

Les vieux chênes et sapins qui étaient en bordure de route et qui perdaient des branches, raison

pour laquelle nous les avons coupés, avaient 250 ans d'âge comme la maison des Ponceaux. De plus on peut observer près de la maison du charme, du tilleul à petites et grandes feuilles, et une espèce d'arbuste que je n'ai pas identifiée.

La mise en place du boisement actuel du bocage et des talus près de la maison au moins, doit remonter à cette époque, fin de la féodalité, où les terres communes ont été divisées.

Ces terres humides et ingrates, difficiles à travailler ont été jugées assez bonnes malgré tout pour être privatisées, habitées et cultivées. La diversité des espèces retrouvées note malgré tout une certaine aisance et goût pour les arbres de la part de ceux qui les ont plantés.

Notons quand même que les terres humides n'étaient pas aussi dévaluées qu'aujourd'hui aux yeux des paysans : les Ponceaux remportaient paraît-il alors le premier prix pour le beurre aux comices. Grâce à l'eau pure et à la flouve odorante ?

Remerciements

Cette expérience de comptage des essences des haies est la seconde menée sur un refuge du Groupe ornithologique normand. Ce fut aussi une expérience de partage de connaissances entre des adhérents de Nature et Progrès, de Ouest Nature et du GONm. Flavien, stagiaire du lycée agricole de Vire a participé et fixé quelques souvenirs photographiques.



photo Marie-Agnès Pottier



Photo F Renauld

Merci à Annie et Michel pour leur accueil et le repas convivial à la pause ! Ont participé Maryse et Hervé Mellouet, Marie-Agnès Pottier, Michael Hewitt, Armelle et Philippe Botte, Annie Jardin, Michel Noël, Flavien Renauld et Jean Collette.